



DEMANDES DE SUBVENTION

LISTE DES PIECES À JOINDRE

Demands de subvention jusqu'à 9999€ :

- La liste à jour des membres du Conseil d'administration, et éventuellement du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun ;
- Les copies des statuts et du récépissé de déclaration à la Préfecture de l'association s'il s'agit de la première demande ;
- Le programme d'activités et de manifestations prévues, en précisant leur objectif et l'intérêt pour la commune ;
- Les justificatifs de l'utilisation des subventions municipales perçues l'année précédente
- PV de la dernière AG
- Le relevé d'identité bancaire de l'association.

Demands de subvention de 10 000€ et + :

- La liste à jour des membres du Conseil d'administration, et éventuellement du bureau de l'association en précisant la fonction de chacun ;
- Le rapport d'activité de l'année précédente par action ;
- Le rapport financier de l'année précédente (certifié par un expert-comptable si le montant demandé est supérieur ou égal à 23 000€) ;
- Le procès-verbal de l'AG de l'association approuvant les comptes ;
- Les copies des statuts et du récépissé de déclaration à la Préfecture de l'association s'il s'agit de la première demande ;
- Le budget prévisionnel global ;
- Le programme d'activités et de manifestations prévues, en précisant leur objectif et l'intérêt pour la commune ;
- Les justificatifs de l'utilisation des subventions communales perçues l'année précédente
- Le relevé d'identité bancaire de l'association.